

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 198

présenté par
M. Gille

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 58.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modification proposée par l'alinéa 58 a été prévue à l'alinéa 23 de l'article 5.